



Location : gouttière cassée

Par **creamymagie_old**, le **24/07/2007** à **12:49**

bonjour,

c'est encore moi (décidément !)

hier, suite aux grosses pluies + vents, notre gouttière du garage est tombée, cassé en 2...
ça fait 3 ans que nous vivons dans cette maison, et nous n'avons jamais rien fait de particulier pour l'abimer...

l'usure du temps, plus la pluie et elle n'a pas supporté.....

je souhaiterais savoir a qui incombe les frais de réparation ??

et comment dois-je procéder : faire réparer et donner la facture aux proprio ou bien leur annoncer et les laisser gérer les réparations ??

merci